

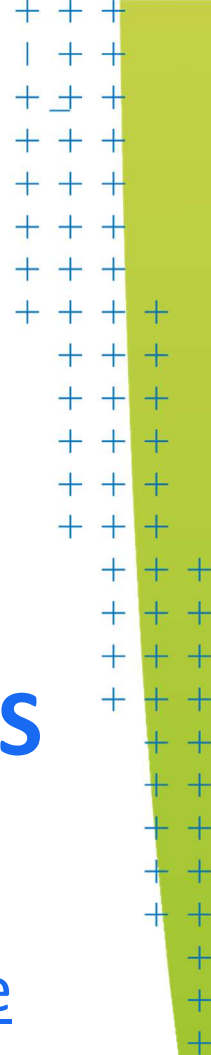


**CANAL  
SEINE-NORD  
EUROPE**

# REUNION PUBLIQUE D'INFORMATION DANS LE NOYONNAIS

14 décembre 2020

## Compte-rendu synthétique





## Réunion publique tenue en ligne (sur TEAMS)

**Participants : 29**

### **Intervenants :**

- Pierre-Yves BIET, Société du Canal Seine-Nord Europe, Directeur partenariats territoires
- Lyna POBEDA, Société du Canal Seine-Nord Europe, Directrice de territoire Compiégnois-Noyonnais
- Thierry LESTOILLE, One (maître d'œuvre)
- Rémy CROIX, One (maître d'œuvre)

**Modération :** Aurélie PICQUE, agence Parimage

# 1. INTRODUCTION DE LA REUNION

## **Début de la réunion à 18h35**


**Aurélie PICQUE** souhaite la bienvenue aux participants ; elle indique que la réunion devait initialement se dérouler à Noyon, au théâtre du Chevalet, mais que le contexte sanitaire ne l'a pas permis. Pour autant, Sandrine DAUCHELLE, Maire de Noyon et Présidente de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais, a souhaité maintenir son mot d'accueil républicain.

**Sandrine DAUCHELLE, Présidente de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais et Maire de Noyon**, indique avoir le plaisir d'ouvrir cette réunion d'information et d'échange sur un grand projet qui concerne en premier lieu le Noyonnais. Elle remercie la Société du Canal Seine-Nord Europe d'avoir maintenu cette réunion malgré les contraintes sanitaires car il est essentiel d'informer les habitants de Noyon et de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais sur les avancées du Canal. En effet, le projet progresse et il accompagnera la vie du territoire noyonnais dans les prochaines années. Elle souligne que ce projet est attendu depuis longtemps et qu'il a fait l'objet de débats à de nombreuses reprises.

En qualité que Maire de Noyon et de Présidente de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais, et au nom de tous les élus, elle témoigne du fait que le projet du Canal avance, et que les études détaillées sont en cours. Elle indique que de nombreuses réunions ont été organisées dernièrement, notamment sur le site Inovia et dans les communes du Pays Noyonnais qui sont directement concernées par le Canal. Elle ajoute que les élus du territoire se sont fortement mobilisés, avec les représentants de la Société du Canal Seine-Nord Europe, les maîtres d'œuvre, et les partenaires, pour trouver les meilleures solutions d'insertion de cet ouvrage dans le Noyonnais.

Elle remercie la Société du Canal Seine-Nord Europe pour son écoute et souligne que ce qui va être présenté ce soir est le fruit du dialogue de ces derniers mois. Sandrine DAUCHELLE précise que l'échange se poursuit, désormais en associant directement les habitants. En effet, certains aspects du projet vont encore évoluer, notamment les modalités d'insertion dans les communes. Les élus y seront vigilants, afin que le projet soit réalisé dans les meilleures conditions. Elle se dit très favorable à ce projet car il représente une chance pour les Noyonnais, pour les emplois (opportunités d'insertion économique et de





formation), pour l'attractivité du territoire, et pour la dynamique que le projet va générer pendant les travaux mais aussi après sa mise en service.

Elle invite les habitants à faire part de toutes leurs questions, propositions ou préoccupations durant cette réunion. Même si toutes les réponses ne pourront pas être apportées ce soir, elle sait que le maître d'ouvrage sera attentif aux interrogations du public. Pour conclure, elle estime que ce projet est un défi collectif à relever ensemble.

Enfin, elle remercie tous les participants, les partenaires du projet qui participent à en faire une réalité.

**Aurélié PICQUE** présente ensuite le déroulé de la réunion et explique les modalités techniques de participation *via* l'outil de vidéoconférence, oralement ou par écrit *via* le chat. Elle précise que si cette réunion ne permet pas de traiter toutes les questions, toutes les contributions seront notées et qu'il y aura d'autres occasions d'échanges sur le projet.

**Pierre-Yves BIET, Directeur partenariats – territoires pour la Société du Canal Seine-Nord Europe**, remercie la Présidente de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais pour son introduction ainsi que les participants pour leur présence. Après plusieurs mois de travail et de concertation avec les élus, il indique que cette réunion est l'occasion de présenter aux habitants la manière dont se précise le projet dans le Noyonnais, en concertation avec les acteurs du territoire, les maires et la profession agricole, qui se sont mobilisés pour contribuer aux études.

Il salue la présence de Carole BUREAU-BONNARD, députée de la 6<sup>ème</sup> circonscription de l'Oise et membre du Conseil de surveillance de la Société du Canal Seine-Nord Europe, et d'Anne-Sophie FONTAINE, Conseillère régionale des Hauts-de-France, la Région pilotant désormais la SCSNE avec les Départements de l'Oise, de la Somme, du Pas-de-Calais et du Nord, en partenariat avec l'Etat, et avec le soutien de l'Europe.

Pierre-Yves BIET souligne que cette première réunion est importante car elle constitue une étape d'un projet construit collectivement, dont la réussite tiendra de la qualité des échanges avec le territoire afin de trouver les solutions les plus équilibrées.

## 2. PRESENTATION DU PROJET


*NB : le diaporama présenté est disponible en ligne sur le site du projet.*

### 2.1. PRESENTATION GENERALE DU PROJET

**Pierre-Yves BIET** présente les grandes caractéristiques du projet dans son ensemble (*cf. diaporama pages 4 à 13*) : ses 5 objectifs, ses grands principes (dimensions du canal et des bateaux), notamment en comparaison du Canal du Nord bien connu des participants, les principaux aménagements prévus et leur localisation sur le tracé (écluses, ponts canaux, aménagements paysagers et environnementaux, ports intérieurs, etc.), ainsi que les modalités de mise en œuvre du projet (l'organisation et la gouvernance du projet, son calendrier et son financement).

**Anne-Sophie FONTAINE, Conseillère régionale des Hauts-de-France**, remercie la Société du Canal Seine-Nord Europe pour cette présentation du projet ainsi que pour ce temps d'échanges dédié au Noyonnais. Concernant le financement, elle rappelle l'engagement de la Région Hauts-de-France, qui intervient à hauteur de 382 millions d'euros sur le projet. Elle souligne que le Canal Seine-Nord Europe permettra





notamment d'émettre moins de CO2 et de structurer le territoire. Elle indique par ailleurs avoir animé une réunion à Noyon en 2017, lors de laquelle elle qualifiait le canal de « chantier du siècle ».

Elle souligne que les enjeux du projet en termes d'emploi, de formation et de possibilités pour les entreprises sont majeurs pour le territoire. Avec la « Démarche Grand Chantier », il s'agit d'enjeux auxquels la Région est très vigilante et pour lesquels elle investit. A l'échelle de l'arrondissement de Compiègne, qui inclue Noyon, la Région travaille sur les dispositifs Canal entreprises, Canal Formation et Canal emploi, en lien avec le dispositif « proche emploi », créé par le Président de la Région en 2016. Elle prend l'exemple de la commune de La Croix-Saint-Ouen, où, sur les plateaux techniques, des habitants du Compiégnois travaillent déjà sur le projet du Canal Seine-Nord Europe. La Région se coordonne aussi avec les Départements qui pilote le dispositif Canal Solidaire pour favoriser l'insertion par l'activité économique.

Elle souhaite enfin rappeler que le Canal Seine-Nord Europe doit aussi à la ténacité du Président de la Région, Xavier Bertrand, qui a toujours souhaité que soit réalisé ce projet qui, selon lui, est l'un des projets majeurs d'aménagement de la région, avec le projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie.

## 2.2. LE CANAL DANS LE NOYONNAIS

**Pierre-Yves BIET** détaille l'avancement et les étapes à venir du canal dans le Noyonnais, entre Compiègne et Passel (secteur 1) et entre Passel et Libermont (secteur 2), et commente le tracé dans le Noyonnais sur la base d'une vidéo de la maquette 3D du canal (cf. diaporama pages 15 à 18).

**Thierry LESTOILLE, One, maître d'œuvre, présente les évolutions apportées par la concertation sur plusieurs aspects** : l'ajustement du tracé, la reconfiguration de certains accès aux communes, le rehaussement du bief entre les deux écluses du Noyonnais, les caractéristiques des rétablissements routiers, la gestion des terres et la localisation des sites de dépôts des matériaux excédentaires, la localisation du bassin de virement et le déplacement de l'écluse sur Catigny pour limiter les excavations et les prélèvements de surfaces agricoles (cf. diaporama pages 19 à 24).


**Rémy CROIX, One, maître d'œuvre, fait un zoom sur les écluses de Noyon et de Catigny** : leurs principales caractéristiques, les aménagements et les principes d'insertion paysagère (cf. diaporama pages 25 à 27).

**Pierre-Yves BIET** aborde les thèmes suivants : l'alimentation en eau du canal et les mesures de maîtrise de la consommation en eau, les aménagements environnementaux et l'insertion paysagère ainsi que le port intérieur du Noyonnais qui relève de la compétence des collectivités territoriales (cf. diaporama pages 28 à 30).

**Lyna POBEDA, Directrice de territoire pour la Société du Canal Seine-Nord Europe**, présente les premiers principes d'organisation du futur chantier et les mesures pour maîtriser les incidences (cf. diaporama page 31). Ces aspects seront précisés dans la suite des études du maître d'œuvre.

**Pierre-Yves BIET** indique les retombées économiques attendues du projet : le nombre et le type d'emplois mobilisés par le chantier de construction. Il évoque la démarche « Grand Chantier » co-pilotée par le Préfet des Hauts-de-France et La Région Hauts-de-France (cf. diaporama pages 32 et 33) pour optimiser les retombées économiques et sociales du chantier sur le territoire.





**Carole BUREAU-BONNARD**, députée de la 6<sup>ème</sup> circonscription de l’Oise et membre du Conseil de surveillance de la Société du Canal Seine-Nord Europe remercie les intervenants pour cette présentation précise. Elle pointe l’importance des concertations réalisées jusqu’à présent, grâce auxquelles des consensus ont été trouvés. Elle encourage les participants à poser des questions, afin que les spécialistes y répondent. Enfin, elle souligne la nécessité que les habitants s’approprient le tracé du canal et qu’ils proposent des aménagements d’usage, car ce sont eux qui vivent à proximité du canal et qui savent comment l’adapter à leur quotidien.

Pour terminer, **Pierre-Yves BIET** présente le calendrier prévisionnel du secteur 2 (cf. diaporama page 35) et **Aurélié PICQUE** indique les modalités de poursuite du dialogue envisagées (cf. diaporama page 36).

## 3. ECHANGES AVEC LE PUBLIC

**Aurélié PICQUE** explique les modalités pour lever la main virtuellement et précise qu’elle prendra les questions par ordre d’arrivée et passera ensuite la parole au maître d’ouvrage et à ses partenaires qui apporteront les réponses. Elle indique également qu’elle lira les questions posées par écrit *via* le chat.

*Les questions sont rapportées ci-après par grands thèmes.*

### Les aménagements

#### Question

Un participant demande à quelle profondeur seront réalisées les zones lagunées à Passel et si elles iront jusqu’à la vieille Oise qui est proche. Il souhaite également savoir ce que deviendra le trafic du canal latéral à l’Oise, notamment en provenance de Chauny, et s’il est possible que ce trafic n’accueille que de la plaisance. Enfin, il demande s’il est envisageable, sur le canal latéral à l’Oise, d’utiliser un espace ou un aménagement spécifique pour pratiquer du canoë et qui serait relié à la vieille Oise par un toboggan.

#### Réponse de la SCSNE

**Pierre Yves BIET** répond que les berges lagunées seront en connexion directe avec le Canal Seine-Nord Europe, mais pas avec la vieille Oise. Le Canal Seine-Nord Europe est en remblai après avoir franchi l’écluse de Montmacq et donc au-dessus de la vieille Oise, à cet endroit-là.

Le canal latéral à l’Oise, connecté au Canal Seine-Nord Europe, relève de Voies Navigables de France (VNF) qui va continuer de l’exploiter. Il servira de canal d’approche pour les marchandises transportées par des bateaux de petit gabarit (transport de céréales, granulats par exemple), ou encore d’itinéraire de plaisance à destination du canal de Saint Quentin ou du canal de la Sambre à l’Oise. Sur la connexion avec l’Oise pour du canoë, il convient de se rapprocher de VNF.


#### Question

Un habitant de Sermaize demande quels aménagements sont prévus pour lutter contre la pollution sonore et visuelle que le port de Sermaize va engendrer.

#### Réponse de la SCSNE

**Pierre-Yves BIET** indique que la Société du Canal Seine-Nord Europe conçoit et réalise les quais, le bassin de virement ainsi qu’une partie des terrassements (cf. diapositive 30). La réalisation des ports (conception,





étude de marché, aménagements, commercialisation des espaces, etc.) est confiée aux collectivités territoriales compétentes en matière de développement économique : la Région et les Communautés de Communes. Il précise qu'à ce stade, la Région Hauts-de-France et la Communauté de Communes du Pays Noyonnais ont démarré les études, mais que la configuration précise des ports n'est pas connue, car les marchés de maîtrise d'œuvre ne sont pas encore attribués. Il souligne que ces aménagements seront naturellement soumis à la réglementation environnementale.

## Le financement du projet

### Question

Un participant indique avoir entendu que l'Europe financerait 50% du projet alors que la présentation du projet évoque une participation à hauteur de 40%.

### Réponse de la SCSNE

**Pierre Yves BIET** explique que le taux de participation de l'Europe aux travaux est *au moins* de 40%. Les aménagements de la liaison fluviale Seine-Escaut bénéficient d'une décision d'exécution de la Commission Européenne, qui est plutôt rare puisqu'elle ne concerne que trois projets en Europe. Cette décision d'exécution renforce l'engagement de l'Europe et rend le projet éligible à une subvention qui peut aller *jusqu'à* 50%. Le montant de la subvention dépendra du budget de l'Union Européenne en faveur des infrastructures de transport et du nombre de projets à subventionner.

## Les rétablissements routiers

### Questions

Le Maire de Sermaize remercie le maître d'œuvre One pour les dernières études menées et se réjouit de l'évolution du projet d'un point de vue sécuritaire. Il juge que malgré tout la commune de Sermaize est très impactée, notamment au niveau des entrées de ville qui passent de quatre à deux avec le canal. Il demande à ce que la rue de la Vignette soit refaite entièrement, en même temps que le chemin de Nesle. Il souhaite également qu'un aménagement soit réalisé au niveau du cimetière de Beaurains, en précisant que ces éléments ont précédemment fait l'objet d'un consensus avec la profession agricole, la commune de Beaurains et la Commission canal de la commune de Sermaize.

### Réponse de la SCSNE

**Pierre-Yves BIET** confirme que les aménagements cités ont fait l'objet d'échanges avec les acteurs locaux et se réjouit que la concertation ait pu permettre de trouver la solution la plus équilibrée. Il répond en s'appuyant sur la vidéo de la maquette en 3D du canal (*cf. image ci-dessous*) : la D611 viendra se raccorder un peu plus au Sud sur la route de Roye car il y a une meilleure visibilité en termes de sécurité. Dans le scénario retenu, la D91 sera rétablie via la D611 et une nouvelle voirie : à l'emplacement actuel de la D91, le futur canal n'est pas assez encaissé et un tel rétablissement routier aurait entraîné un aménagement lourd qui aurait eu des impacts lourds dans le village, avec des impacts sur les habitations. Le projet prévoit donc de réaliser une nouvelle route qui permettra d'accéder à Sermaize. Au-delà du carrefour de l'actuelle RD91, il y a un chemin qui existe et qui sera prolongé et aménagé en route vers la Vignette. La largeur de la voirie à aménager doit faire l'objet de discussions avec la commune de Sermaize, car des questions foncières peuvent se poser en lien avec la largeur. Il souligne qu'il est important de trouver le bon équilibre afin que la route n'empiète pas sur les champs ou les propriétés.

Sur les modalités de raccordement de la D611 rétablie avec la route Noyon-Roye, Pierre-Yves BIET précise également que la mise en place d'un rond-point est la solution la plus contraignante car cela nécessiterait





de dévier la RD934, avec des conséquences foncières, un impact sur la perspective sur la cathédrale de Noyon et un coût élevé.



### Question

Un participant demande si l'accès à Sermaize est définitivement décidé. Il indique résider dans une maison située à l'intersection visible sur la photo ci-dessous et souhaite savoir ce qui est prévu à cet endroit. Il craint de ne plus pouvoir accéder à sa maison en toute sécurité au regard du trafic déjà dangereux sur cette route.



### Réponse de la SCSNE

**Thierry LESTOILLE, One, maître d'œuvre**, explique que les études sont en cours pour cette intersection, car la décision de l'aménagement a été prise très récemment. Les solutions envisagées seront présentées en mairie de Sermaize et déterminées en concertation. Il est précisé que le nouvel itinéraire en courbe induira de fait une réduction de la vitesse des véhicules et donc une meilleure sécurité.





## Les impacts environnementaux

### Question

Un participant pose une question à propos des compensations réglementaires et de la séquence « Eviter-Réduire-Compenser (ERC) » : il souhaite savoir s'il y aura des compensations carbone pour les émissions liées aux travaux, ou des compensations agricoles et naturelles obligatoires. Si oui, il demande sur quels types de projets territoriaux ces compensations se feront.

### Réponse de la SCSNE

**Pierre Yves BIET** indique que la réglementation est très claire au sujet des compensations (sur l'eau, les milieux et habitats naturels d'espèces protégées, les boisements et les sites Natura 2000 notamment), et que le projet devra répondre à l'ensemble des enjeux environnementaux. L'ensemble des impacts et des mesures sera présenté lors de l'enquête publique environnementale, prévue en 2022 sur les secteurs 2,3 et 4. La séquence ERC fait partie intégrante des études. Il précise qu'il n'y a pas réglementairement de compensations des émissions carbone du chantier. Néanmoins, l'étude d'impact, pièce du dossier préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP - disponible sur le site du projet\*) et mise à jour dans le dossier d'enquête publique environnementale, comporte des informations sur le bilan carbone du projet. Celui-ci est global et intègre les émissions en phase travaux et en phase exploitation, et met en lumière toutes les émissions que le projet permet d'éviter, grâce au report du transport routier vers le transport fluvial. Ce bilan indique qu'au bout d'un certain nombre d'années d'exploitation, les émissions générées par le chantier sont compensées par les gains liés au report du trafic routier vers le trafic fluvial, moins polluant.

\* <https://www.canal-seine-nord-europe.fr/Documentation/Informations-reglementaires3>

### Question

Un participant demande s'il est garanti que le niveau de l'Oise ne sera pas affecté.

### Réponse de la SCSNE

**Pierre-Yves BIET** indique que l'évaluation environnementale rendue publique lors de l'enquête publique du secteur 1 cet automne a permis de présenter des éléments à ce sujet et que le respect des grands enjeux écologiques constitue un élément central dans l'analyse du projet par les services de l'État. Il est prévu que les prélèvements dans l'Oise sont diminués puis stoppés à partir d'un certain niveau de débit, permettant de conserver la qualité des fonctions écologiques de la rivière ; le bassin de retenue d'eau de la Louette (au Nord de Péronne) est alors utilisé pour prendre le relais.

## Les impacts socio-économiques

### Question


Un participant souhaite connaître les retombées fiscales du canal pour territoire, la manière dont elles seront collectées et les bénéficiaires.

### Réponse de la SCSNE

**Pierre-Yves BIET** explique que tout canal fait partie du domaine public fluvial. La Société du Canal Seine-Nord Europe réalise des acquisitions pour les besoins de la construction du canal au nom de l'État. Le domaine public fluvial est une propriété de l'Etat, qui n'est pas soumise à la taxe foncière.







En revanche, il précise que les ports génèreront des activités économiques qui, comme toute activité qui s'implante sur un territoire, seront soumises à l'impôt au bénéfice notamment des collectivités locales. Il souligne également que les entreprises du territoire bénéficieront de moyens de transports optimisés grâce au canal et seront ainsi davantage compétitives, pérennisées, ce qui constitue un enjeu de recettes fiscales pour les collectivités.

### Question

Un participant demande s'il y a eu des études sur l'impact économique du canal en phase exploitation : combien d'emplois ou d'entreprises sont concernés et dans quels secteurs d'activité ? Un autre participant demande si les études macro-économiques feront partie du dossier d'enquête publique.

### Réponse de la SCSNE

**Pierre-Yves BIET** indique que des analyses socio-économiques et des études détaillées d'opportunités et d'aménagement du territoire ont été réalisées à une échelle globale avant la décision de réalisation du projet. Ces dernières cherchent en premier lieu à analyser le trafic et les utilisateurs potentiels pour identifier les activités qui pourront en bénéficier. Il n'y a pas eu d'étude fine à l'échelle locale mais Pierre-Yves BIET explique que les secteurs majeurs du Noyonnais, en particulier la production céréalière, utiliseront le canal et feront des économies de coûts de transport, rendant les productions du territoire plus compétitives. Il ajoute que certaines industries s'intéressent d'ores et déjà au territoire en raison du futur canal et du port du Noyonnais. L'enjeu est de réfléchir collectivement, dès à présent, avec tous les acteurs économiques du territoire, à une structuration des activités économiques autour du canal.

**Pierre-Yves BIET** précise que les études socio-économiques et d'aménagement du territoire figurent dans le dossier de déclaration d'utilité publique de 2007, téléchargeable sur le site internet du Canal Seine-Nord Europe\*.

\* <https://www.canal-seine-nord-europe.fr/Documentation/Informations-reglementaires3>

## 4. CONCLUSION


**Aurélié PIQUE** constate qu'il n'y a plus de mains levées ni de questions écrites sur le chat. Elle rappelle qu'il y aura d'autres occasions de s'informer et de contribuer au projet, notamment lors des groupes de travail thématiques prévus en 2021 et dont les modalités restent à préciser, au regard des contraintes sanitaires.

Elle invite, de plus, les participants, à continuer de s'informer dès à présent *via* le site internet du Canal Seine-Nord Europe : <https://www.canal-seine-nord-europe.fr/>

**Pierre-Yves BIET** souligne que le souhait du maître d'ouvrage et de ses partenaires est de réaliser ce projet avec le territoire, et de rester à son écoute tout au long de sa conception et de sa réalisation. Le Canal Seine-Nord Europe représente une grande évolution pour le territoire, ce qui peut susciter des inquiétudes, notamment de la profession agricole. L'objectif est de construire un projet de façon transparente, en dialoguant avec les acteurs du territoire afin de trouver les solutions les plus équilibrées. Il estime que le projet ne sera en effet réussi que s'il est réalisé collectivement.

Le Canal Seine-Nord Europe est un atout pour le territoire, une ligne de vie pour la Région des Hauts-de-France, et une opportunité collective et individuelle pour tous les acteurs, qu'ils soient habitants ou professionnels.

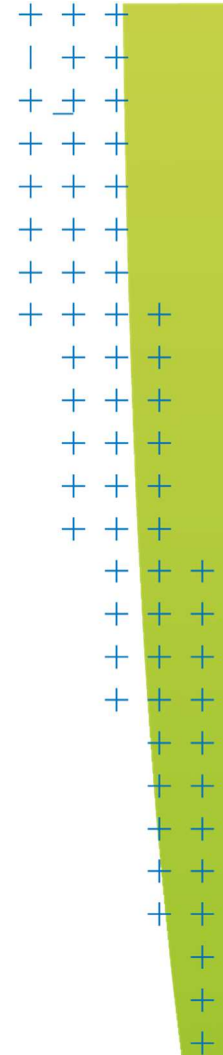




Pierre-Yves BIET remercie les participants pour leur présence et leur patience, les élus, les représentants de la profession agricole, les associations, ainsi que les intervenants.

**Fin de la réunion à 21h.**





### Partenaires financiers



Cofinancé par l'Union européenne  
Le mécanisme pour l'interconnexion en Europe



SOCIÉTÉ  
DU CANAL  
SEINE-NORD  
EUROPE



[www.  
canal-seine-  
nord-europe.fr](http://www.canal-seine-nord-europe.fr)